

LIVRET D'ACCUEIL

RÉSIDENCE AUTONOMIE LES NYMPHEAS



8 rue de Clermont
63370 Lempdes
Tél : 04 73 61 66 02
foyerlesnymphéas@mairie-lempdes.fr

SOMMAIRE

Bienvenue	PAGE 1
Accueil et Admission	PAGE 2
Les Logements	PAGE 3
Restauration	PAGE 4
Autres Prestations	PAGE 5
Loisirs et Animation	PAGE 6
Service	PAGE 7
Voix d'expression	PAGE 8
Charte de la Personne Âgée	PAGE 8
Vos Interlocuteurs	PAGE 9
Lieu Info Seniors	PAGE 9

BIENVENUE AUX NYMPHEAS



La Résidence Autonomie « Les Nymphéas » est un établissement social et médico-social et plus précisément une résidence autonomie, en vertu de l'article L.312-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF).

Elle est gérée par le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) de Lempdes, établissement public administratif présidé par le Maire de la commune. Elle a reçu une autorisation de fonctionnement de la part du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

La Résidence Autonomie est un établissement non médicalisé, proposant des logements à titre de résidence principale. Sa mission est de répondre aux besoins et aux attentes des personnes âgées encore autonomes et désireuses de vivre en collectivité. Elle garantit par ailleurs aux résidents un cadre confortable et sécurisé, favorisant la préservation de l'autonomie et la lutte contre l'isolement social.

Situé en centre-ville, l'établissement bénéficie d'espaces verts propices à la détente, agrémentés de jardins suspendus pour les activités de jardinage.

Les Nymphéas proposent à la location 63 logements, du studio au T2, qui peuvent être aménagés selon les goûts de chacun, avec du mobilier personnel. Le cas échéant, l'établissement met à disposition des meubles. Tout est là pour vous offrir confort, sérénité et liberté et faire que vous vous sentiez ici chez vous.

ACCUEIL ET ADMISSION

La Résidence Autonomie accueille des personnes valides, retraitées et âgées de 60 ans ou +, dont le Groupe Iso-Ressources (GIR) se situe entre le niveau 4 et 6, après examen du dossier médical.

Le groupe iso-ressources (GIR) correspond au niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée. La résidence accueille les personnes quelles que soient leurs convictions politiques, philosophiques ou religieuses. Pour un couple, l'un des deux conjoints doit avoir obligatoirement 60 ans révolus, le deuxième pouvant être plus jeune. Les personnes handicapées physiques autonomes sont acceptées.

Après visite de l'établissement et rencontre avec la Direction, un dossier comprenant un volet administratif et un volet médical est constitué. Il sera examiné par la commission d'admission. Si le dossier est recevable, il sera inscrit sur liste d'attente et le candidat sera contacté dès qu'un appartement se libérera.

Suivant les ressources, il est possible de bénéficier de l'Aide Personnalisée au Logement (APL) auprès de la CAF et de la MSA.

Les tarifs de la redevance mensuelle (loyer et provision pour charges) et de l'ensemble des prestations proposées sont votés tous les ans par le Conseil d'Administration du CCAS de Lempdes.

La redevance mensuelle comprend un tarif hébergement, toutes charges comprises (eau chaude, eau froide, chauffage) sauf les abonnements téléphone et internet. Un état des lieux est réalisé à l'entrée dans la résidence avec demande de paiement d'un mois de redevance, au titre du dépôt de garantie.

1 clé d'appartement et 1 clé de boîte aux lettres sont remises à chaque résident. Chacun se doit de veiller à ce que la porte de son logement soit fermée à clé, lors de chaque absence, même momentanée.

Si le résident s'absente un ou plusieurs jours, il doit impérativement en informer la Direction.

Un système de téléassistance d'urgence, est en place dans chaque appartement. Une présence 24h/24, 7 jours sur 7 est assurée au sein de la structure.

LES LOGEMENTS

De type T1, T1 BIS ou T2, d'une superficie de 20m², 34m² et 44 m², les logements sont loués non meublés.

Ils sont situés au rez-de-chaussée et sur deux étages desservis par ascenseur.

Ils sont équipés d'une salle de bain avec douche et WC, d'une prise TV et d'une prise téléphonique pour l'installation d'une ligne personnelle.

Comme tout locataire, vous devez souscrire un contrat d'assurance personnelle dégâts des eaux-incendie et responsabilité civile.

L'entretien du logement est assuré par vos soins.

Néanmoins, vous pouvez faire appel à un service d'aide à domicile

Composition du T1

- Grande pièce avec placard mural
- une salle de bain avec douche
- un WC

Composition du T1 BIS

- Une entrée dotée d'un placard mural
- une kitchenette dotée d'un frigo et d'une plaque électrique
- une pièce principale séjour/chambre avec ou sans balcon
- une salle de bain avec douche
- un WC

Composition du T2

- Une entrée dotée d'un placard mural
- une kitchenette dotée d'un frigo et d'une plaque électrique
- une pièce principale séjour/chambre avec ou sans balcon
- Une chambre
- une salle de bain avec douche
- un WC



RESTAURATION

Les résidents peuvent bénéficier de repas au sein de l'établissement.

La préparation des repas est assurée par l'Equipe Restauration de l'EHPAD Louis Pasteur et livrée chaque jour à la Résidence.

Le résident a l'obligation de prendre 25 déjeuners minimum par mois. Toute absence à l'un des repas doit être signalisée au moins 48h à l'avance auprès du personnel ou de la Direction. Dans le cas contraire, il sera facturé. Le petit-déjeuner est servi en appartement par le personnel de service, le déjeuner et le dîner sont pris en salle de restaurant. Pour le dîner, deux formules au choix sont possibles : un repas complet ou un potage maison.

Le menu est affiché à l'entrée du restaurant. Les régimes alimentaires sont respectés sur prescription médicale.

De plus, le restaurant est ouvert aux invités des résidents, sur réservation, et aux retraités habitant la commune de Lempdes.



AUTRES PRESTATIONS



Téléassistance :

Système de téléassistance d'urgence en place dans chaque appartement et relié au personnel en poste. Une personne de nuit répond aux besoins urgents de 21h à 7h, 7 jours sur 7

Possibilité de bénéficier de téléassistance par médaillon.



Blanchisserie:

L'établissement propose une prestation facultative de blanchissage pour le linge plat par le biais d'un prestataire extérieur.

L'entretien du linge personnel peut être assuré par un lavoir, extérieur à la structure. (vous pouvez vous rapprocher de nous si vous souhaitez avoir des informations complémentaires sur cette prestation)

ANIMAUX



Les animaux de compagnie sont les bienvenus, à condition qu'aucune nuisance sonore ne vienne troubler la tranquillité de la résidence et qu'ils ne circulent pas librement dans les couloirs.

Fournir à la Direction la copie du carnet de santé et de vaccinations à jour de l'animal et l'engagement écrit d'une personne pour s'occuper de l'animal en cas d'hospitalisation ou de décès.

LOISIRS ET ANIMATIONS

Des espaces collectifs sont mis à disposition des résidents : salle à manger, bibliothèque, salle d'animation, salle télévision, espaces verts autour de la Résidence avec des jardins communs, petits salons de détente...

Une borne relai wifi est en salle d'animation.

L'établissement propose de nombreuses activités très variées :

- Animations avec goûter
- Lotos
- Projections de films
- Repas à thèmes
- Galette des rois, chandeleur...
- Anniversaire du mois
- Journées musicales
- Éveil Musculaire
- Ateliers divers (mémoires, quizz...)
- Activités manuelles
- Sorties extérieures (Lac, Parc, Musées...)

L'animation permet de maintenir les relations entre les personnes. **Elle a une place privilégiée et prépondérante au sein de la Résidence.**

Tous les résidents ont un égal droit d'accès aux activités programmées en fonction de leurs centres d'intérêts et de leurs capacités.

L'établissement perçoit le forfait autonomie. C'est une aide du Conseil Départemental qui permet de mettre en place des actions de préventions de la perte d'autonomie.



SERVICES



Le courrier :

Chaque résident dispose d'une boîte aux lettres individuelle à l'entrée de la Résidence.

Le courrier est distribué le matin vers 11h par le facteur, qui relève à la même heure le courrier départ dans la boîte aux lettres prévue à cet effet.



Les soins :

L'établissement n'étant pas médicalisé, les résidents font appel à leur médecin traitant, infirmiers, kinésithérapeutes (etc.) de leurs choix.

Le C.C.A.S de Lempdes propose un service d'aide à domicile.

La direction de l'établissement accompagnera le résident dans ses démarches pour les contacter si ce dernier en émet le souhait.

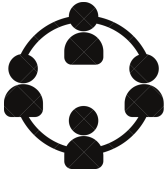


La maintenance :

Le service technique de la commune peut effectuer des petites réparations dans les appartements.

Il faut consulter la Direction pour effectuer la demande.

VOIX D'EXPRESSION



Vous avez la possibilité de participer à la vie de l'établissement, d'exprimer des souhaits par l'intermédiaire du Conseil de la Vie Sociale, présidé par un résident.

Le Conseil est élu pour 3 ans et se réunit périodiquement. Il émet un avis et peut faire des propositions sur toutes questions relatives au fonctionnement de l'établissement, notamment l'organisation interne et la vie quotidienne.

Il est composé de représentants des résidents, de représentants des familles, de représentants du personnel, du Vice-Président du CCAS, de la Directrice du CCAS et de la Responsable de la structure.

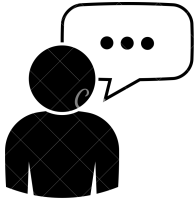
DROITS DES USAGERS



L'accueil et le séjour dans l'établissement s'inscrivent dans le respect des principes et valeurs de la Charte de la Personne Accueillie, notamment :

- le respect de la dignité
- de l'intégrité morale et des libertés
- de l'intimité de la vie privée
- du droit à la sûreté.

VOS INTERLOCUTEURS



La Direction et l'agent d'accueil se tiennent en permanence à votre écoute au sein de la Résidence. Ils sont présents du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Du personnel en charge du bon fonctionnement de l'établissement est présent de 7h à 21h, 7 jours sur 7.

La Responsable de l'établissement :

Madame Pauline LASTIQUE

L'agent d'accueil et référente lieu information senior :

Madame Murielle WROBEL

LIEU INFORMATION SENIOR

Un agent dédié à informer et accompagner les résidents et leurs familles sur les questions liées au vieillissement et la vie quotidienne des seniors.

- Droits et démarches administratives
- Santé et prévention
- Vie sociale et loisirs
- Orientation maintien à domicile ou établissement



RÉSIDENCE AUTONOMIE LES NYMPHEAS

8 rue de Clermont
63370 Lempdes
Tél : 04 73 61 66 02
foyerlesnymphéas@mairie-lempdes.fr

